

Votre contact:

**BORDEREAU A Renvoyer avec votre  
RÈGLEMENT EN UTILISANT  
L'ENVELOPPE PRE-IMPRIMÉE JOINTE**

Cher adhérent,

Nous avons le plaisir de vous adresser le dossier permettant de vous acquitter de vos obligations légales et conventionnelles relatives à la formation professionnelle continue.

Il contient deux éléments : le présent bordereau de régularisation au titre de l'année 2011 et une notice précisant vos différentes obligations, les taux à appliquer selon votre situation, et un rappel des modalités de calcul de vos effectifs salariés et de vos masses salariales (globale et CDD).

Le bordereau de régularisation est à nous retourner accompagné de votre règlement avant le 1er mars 2012, le cachet de la poste faisant foi (il s'agit d'une date légale impérative : au-delà, votre versement ne pourra être enregistré au titre de l'année 2011).

Si vous employez dix salariés ou plus, seul le respect de cette échéance nous permettra de vous adresser votre reçu libératoire avant la date butoir de dépôt de votre déclaration fiscale 2483.

Par ailleurs, nous vous remercions d'apporter le soin nécessaire au renseignement des données relatives à vos effectifs. Elles nous sont en effet nécessaires en particulier pour établir les statistiques de votre branche professionnelle et celles qui sont adressées au ministère de l'Emploi.

Pour toutes précisions relatives à ce dossier, n'hésitez surtout pas à contacter notre service collecte : en cas de doute sur la manière de renseigner une rubrique, mieux vaut un contact téléphonique préalable que la rectification ultérieure du bordereau... et de votre règlement.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, cher adhérent, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**PERSONNE A CONTACTER EN CAS DE BESOIN**

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Fonction : .....  
 Téléphone :            
 Courriel : .....@.....

**NOMBRE DE SALARIES**


**Effectifs réels au 31 décembre 2011** (idem déclaration n° 2483)

Il ne s'agit pas de faire la moyenne mensuelle du nombre de salariés employés en 2011, mais de prendre l'ensemble des salariés présents au dernier jour ouvrable de 2011 (ou de la période d'activité).

**IDENTIFICATION DE L'ADHERENT**

N° Adhérent :  Nota: il s'agit du numéro d'adhérent qu'Habitat Formation vous avait attribué

Numéro Siret

Code APE/ NAF :   Merci de corriger si besoin

**Ventilation par catégorie socioprofessionnelle (CSP)**

	Femmes	Hommes	Total
Ouvriers			
Employés			
Agents de maîtrise et techniciens			
Ingénieurs et cadres			
<b>Total</b>			

**HEURES SALARIEES EN 2011**

**Important:** Vous trouverez cette information sur la **DADS** établie au titre de l'année 2011  Heures

**Ventilation par âge**

	Femmes	Hommes	Total
Moins de 25 ans			
25 à moins de 35 ans			
35 à moins de 45 ans			
45 à moins de 50 ans			
50 à moins de 55 ans			
55 à moins de 60 ans			
60 ans et plus			
<b>Total</b>			



Ce bordereau ne concerne que les adhérents appliquant la

**Convention collective nationale des Acteurs du lien social et familial**

(ALISFA) du 4 juin 83 (dite "CCN SNAECSO")  
(anciennement CCN des **Centres sociaux et socioculturels**)

CCN : 3218 - IDCC : 1261

PARTIE FINANCIERE DU BORDEREAU AU VERSO 

**PARTICIPATION  
2011**

à Uniformation  
15 rue des Sablons BP 2122  
75771 PARIS CEDEX 16

MASSE SALARIALE GLOBALE (CDI + CDD) 2011	A =	
MASSE SALARIALE CDD 2011	B =	
NOMBRE MENSUEL MOYEN DE SALARIES 2011		, XX
Toujours arrondir à l'unité <u>inférieure</u>		
<b>CASE A REMPLIR IMPERATIVEMENT</b>		



Date signature et cachet

**OBLIGATION CONVENTIONNELLE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Y compris la quote-part de l'obligation légale à reverser par Habitat Formation au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), conformément à l'article 9 de la Loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

**Plan de formation,  
Professionnalisation, DIF prioritaire de branche  
et Congés individuels des CDI (CIF-CDI)**

selon la ventilation ci-dessous:

	Adhérents de moins de 20 salariés	Adhérents de 20 salariés et plus
Plan de formation	1,95%	1,40%
Professionnalisation	0,15%	0,50%
Congés individuels	0,00%	0,20%
<b>Total</b>	<b>2,10%</b>	<b>2,10%</b>

**Congés individuels de formation des titulaires de CDD  
(CIF-CDD)**

**2,10 % x A** €

Acomptes versés à déduire - €

**Solde à verser (S1)** €

**1,00 % x B** €

**A verser (S2)**

**AUTRES VERSEMENTS  
CONVENTIONNELS**

**Financement des dispositifs de  
soutien au développement de l'emploi  
et de la formation**

(Art. 4.5 de la convention collective ALISFA modifiée  
par avenant n° 11-08 du 17.12.08)

**0,20 % x A** €

Acompte versé à déduire - €

**Solde à verser (S3)** €

Nos références bancaires:

17515	90000	08061682730	29	CE ILE DE FRANCE
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

**IBAN**

FR76	1751	5900	0008	0616	8273	029
------	------	------	------	------	------	-----

**BIC**

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



**TOTAL A VERSER**  
**S1 + S2 + S3**

Règlement par :  Chèque bancaire joint - Numéro: \_\_\_\_\_

Virement - Référence: \_\_\_\_\_